

## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Madame Johanne Fréchette, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 01 juin 2026 à 20 h au 6115-A, rue Principale, à Saint-Félix-de-Kingsey, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 647 Route 255

Cette demande concerne la propriété sise au 647 route 255, en la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, plus précisément sur le lot 5 739 636 du cadastre du Québec et qui est située dans la zone commercial C-1.

La demande consiste, si elle est autorisée, à permettre une superficie de 111,5 mètres carrés, et ce, contrairement à la superficie maximale permise de 84 mètres carrés prescrit en vertu du Règlement 547 mentionnant ce qui suit :

*Un garage privé détaché ou abri d'auto permanent détaché ne peut avoir une superficie supérieure à 75% de la superficie de plancher habitable (excluant le sous-sol) de la résidence sans toutefois excéder 100% de l'implantation au sol de la partie habitable de la résidence.*

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette assemblée ou par écrit à [inspection.batiment@saintfelixdekingsey.ca](mailto:inspection.batiment@saintfelixdekingsey.ca) au plus tard le 01 juin 2026 à midi.

Donné à Saint-Félix-de-Kingsey, ce 13e jour du mois de mai 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Johanne Fréchette  
Greffière-trésorière adjointe